



Des aides financières
pour vos portages de repas





Le Conseil Départemental



L'aide financière est versée dans le cadre de l'**APA** (*Allocation Personnalisée d'Autonomie*), pour en bénéficier, contactez le **Conseil Départemental de la Charente** au **05 16 09 76 44**.

Présence Verte Charente vous propose d'envoyer la facture acquittée à cet organisme chaque mois. Cette aide sera alors versée directement sur votre compte.

La MSA



Vous percevez une retraite de droit majoritaire MSA, vous pouvez obtenir une aide financière entre **1 et 3 euros par jour**, selon vos ressources.

Présence Verte Charente bénéficiant du tiers payant avec la MSA, l'aide se déduira directement de la facture. Aussi, après une hospitalisation, vous pouvez bénéficier de l'**ARDH** (*Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation*). Contactez le service social de la MSA au **05 45 97 50 78**.

Des organismes à votre disposition

pour financer en partie le portage de vos repas



La CPAM

Pour bénéficier de l'**Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation**, contactez le service social de l'hôpital avant la mise en place d'un portage de repas.

Présence Verte Charente bénéficiant du tiers payant avec la CPAM, l'aide se déduira directement de la facture.



l'ONAC VG

Présence Verte Charente a un partenariat avec l'**ONAC VG** (entre 20 et 50 %).

Pour bénéficier de l'aide, il est impératif d'être ressortissant de l'ONAC, donc reconnu ancien combattant, ou veuf/veuve d'ancien combattant, détenteur du titre de reconnaissance de la nation, pensionné militaire, pupille de la nation.

La CARSAT



Vous percevez une retraite de droit majoritaire CARSAT, contactez le 05 45 94 56 39, ou par mail : sscial16@carsat-centreouest.fr

Et aussi...

des aides financières peuvent être apportées par :

- certaines mutuelles ou assurances ;
- certaines mairies ou CCAS selon votre commune.

À noter :

Les aides APA et MSA ne sont pas cumulables et sont soumises aux conditions de ressources.